

Message d'intérêt public

Documents requis en cas de déplacement pour raison médicale

Date de début : 14 décembre 2017

Date de fin : 28 février 2018

Iqaluit (Nunavut)

60 s

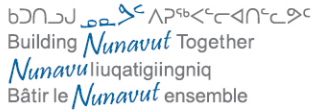
Le ministère de la Santé souhaite rappeler aux Nunavummiuts quels sont les documents requis en cas de déplacement pour raison médicale.

Une carte d'assurance-maladie valide est toujours exigée pour obtenir des services de santé. Pour faire une demande de carte ou renouveler une carte expirée, communiquez avec le Bureau des programmes d'assurance-maladie du Nunavut au 1 800 661-0833 ou téléchargez le formulaire requis sur le [site web du ministère de la Santé](#).

De plus, pour l'enregistrement à l'aéroport et l'embarquement dans l'avion, une pièce d'identité avec photo valide, délivrée par le gouvernement, est exigée, par exemple :

- un permis de conduire;
- une carte d'identité générale du Nunavut;
- un passeport;
- une carte NEXUS;
- un permis d'arme à feu.

Si vous ne possédez pas une telle pièce d'identité, vous pouvez présenter deux (2) pièces d'identité sans photo valides et délivrées par le gouvernement, à condition que votre nom, votre date de naissance et votre sexe figurent sur l'une d'elles. Votre carte d'assurance-maladie du Nunavut et votre certificat de naissance sont de bons exemples.



Communications